

ÉVALUATION DES MATIÈRES DANGEREUSES – NM PRINCESS OF ACADIA

CONTEXTE

Transports Canada (TC) a acheté un navire pour remplacer le NM *Princess of Acadia* (POA) qui était utilisé pour assurer un service de traversier entre Digby en Nouvelle-Écosse (N.-É.) et Saint John au Nouveau-Brunswick (N.-B.). Le navire de remplacement a été mis en service en juillet 2015 et, par conséquent, le POA sera démolé ou vendu par Distribution des biens de la Couronne. En préparation de la démolition ou de la vente, il est nécessaire de vérifier et de consigner la quantité de matières dangereuses à bord du navire, afin de permettre la délivrance par la société de classification Lloyd's Register d'un passeport écologique, soit un document contenant les précisions concernant le navire et l'inventaire des matières dangereuses et potentiellement dangereuses présentes à bord.

PORTÉE

L'entrepreneur doit effectuer une vérification partout à bord du POA pour la présence de matières dangereuses et dresser un inventaire des matières dangereuses conformément aux exigences de la Lloyd's Register.

EXIGENCES/DESCRIPTION DU TRAVAIL

L'évaluation est effectuée pour déterminer l'emplacement et la nature des matières dangereuses incorporées dans la structure, les finitions et l'équipement du navire. L'entrepreneur procédera à une inspection de chacune des pièces (cabines, coursives, aires de service, coque, superstructures, etc.) pour identifier les matières dangereuses. Les informations concernant la quantité approximative, l'emplacement et l'état des matières dangereuses trouvées, de même qu'une estimation visuelle de leur quantité, seront consignées. L'emplacement de tout échantillon prélevé sera indiqué sur des plans à petite échelle.

Vous pouvez consulter un document illustré précisant les renseignements, le niveau de détail et la présentation générale exigés pour le rapport à l'adresse suivante :

http://www.lr.org/en/images/213-35792_Guide_to_the_IHM_2014_01_tcm155-247789.01_tcm155-247789.pdf

EXPÉRIENCE

L'expérience et l'expertise de l'entrepreneur sont les éléments clés d'un résultat positif. La société ou la personne doit donc posséder de l'expérience préalable dans la réalisation d'évaluations de matières dangereuses. La soumission/proposition doit inclure au moins deux exemples de réalisation d'inventaires de matières dangereuses à bord de navires de taille comparable, qui sont étayés par des références vérifiables.

Un membre clé de l'équipe qui effectuera l'évaluation doit avoir au moins trois ans d'expérience dans la conduite d'évaluations de matières dangereuses.